

Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 19 juin 2020

Convocation du 12 juin 2020

Le dix-neuf juin deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents : Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Verdier Jean-Pierre, Lequeux Jean-Louis, Durand Joëlle, Pietropoli Jean-Philippe, Routhe Jean-Paul, Frayssinet Sylvie, Faugères Karine.

Absents excusés : Ducros Alexandre, Rangama-Petchy Catherine, Blanc-Antès Danielle.

Pouvoirs : Ducros Alexandre donne pouvoir à Marty Denis. Rangama-Petchy Catherine donne pouvoir à Goulesque Didier. Blanc-Antès Danielle donne pouvoir à Selam Fatima.

Secrétaire de séance : Faugères Karine

Compte rendu de la dernière séance :

Le Maire en donne lecture et le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

2020 – 33 : Comptes de gestion 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur et que les comptes de gestion établis par ce dernier pour le budget principal et le bâtiment artisanal et commercial sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité des membres ou représentés,

Adopte les comptes de gestion du receveur pour le budget principal et le bâtiment artisanal et commercial pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

2020 - 34 : Comptes administratif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la note de présentation des comptes administratifs 2019 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Jean-Pierre VERDIER, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

Adopte les Comptes Administratifs (budget principal et Bâtiment artisanal et commercial) de l'exercice 2019.

2020- 35 : Vote des taux des taxes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la somme nécessaire pour l'équilibre du Budget Primitif 2020,

Considérant que du fait de la réforme de la fiscalité locale, le taux de taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019,

Vu le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat,

Monsieur le Maire propose le maintien des taux suivants :

- 23,11 % pour la T. F.B.,
- 76,68 % pour la T.F.N.B..

Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 19 juin 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Le Conseil Municipal vote les taux tels qu'ils sont proposés par Monsieur le Maire.

2020 – 36 : Cotisation AMF 81

Considérant l'intérêt pour la commune de renouveler son adhésion à l'association des Maires et des Elus locaux du Tarn quant aux actions menées en faveur des communes,
Le Conseil Municipal VALIDE le renouvellement de l'adhésion à l'association de Maires et des Elus locaux du Tarn
et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 459.40 euros pour l'exercice 2020.

2020- 37 : Marché de l'été 2020

Monsieur le Maire informe que l'association Lez'Arts d'ânes en collaboration avec les associations Les Chlorophylliens et Karmaterre souhaite poursuivre l'organisation du marché d'été tous les jeudis du 25 juin au 27 août 2020 de 16h30 à 22h sur la place du Foirail en partie basse et sur la placette entre l'épicerie et la Poste.

Les commerçants souhaitent bénéficier de l'accès aux branchements électriques et « eau » présents sur la place.

Considérant qu'il s'agit d'un marché régulier, pendant la haute saison touristique,

Ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal AUTORISE l'occupation temporaire du domaine public sur la place du Foirail en partie basse et sur la placette entre l'épicerie et la Poste par l'association Lez'Arts d'ânes pour la période du 25 juin au 27 août 2020 de 16h30 à 22h, avec perception éventuelle d'un droit de place par cette association.

2020 – 38 : CCID (Annule et remplace la délibération en date du 25 mai 2020)

Vu la délibération en date du 25 mai 2020,

Monsieur le Maire rappelle le rôle consultatif de cette commission en matière de fiscalité directe locale : évaluation des valeurs locatives en lien avec les services fiscaux, avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxes directes locales...

Le Conseil Municipal adresse aux Services Fiscaux la liste suivante des candidats Commissaires des Impôts **en nombre double** :

1	Combettes Michel	13	Pietropoli Jean -Philippe
2	Course Jean-Claude	14	Christine Benazech
3	Gloriès Christian	15	Pierre Toubeau
4	Serin Eric	16	Sophie Souan
5	Leroy Isabelle	17	Christian Cathala
6	Vidal Gérard	18	Sylvie Risse
7	Filhol Bernard	19	Didier Frayssinet
8	Sipierre Sandra	20	Marie Hélène Vincent
9	Durand Bernard (41 av. de la Résistance)	21	Jean-Louis Lequeux
10	Verdier Francine	22	Véronique Daroit Gallo
11	Rayssac Benoît	23	Fatima Selam
12	Carivenc François	24	Karine Faugères

Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 19 juin 2020

2020 – 39 : Cotisation Club Magel

Considérant l'intérêt pour la commune de renouveler son adhésion au Club Magel,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal AUTORISE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 40 euros pour l'exercice 2020 au Club Magel.

Les crédits seront prévus aux articles ad'hoc au budget primitif 2020.

2020- 40 : Convention FOL 81 2020-2023

La Ligue de l'enseignement FOL 81 propose dans le cadre du réseau Zig z'arts Tarn que soit renouvelée la convention avec la commune qui permet aux enfants du groupe scolaire d'assister à des spectacles de genres artistiques divers, moyennant une participation communale par élève. La convention couvre la période du 30/6/2020 au 30/6/2023 et fixe la participation communale par élève à hauteur de 5,10 € pour l'année scolaire 2020-2021, 5,20 € pour l'année scolaire 2021-2022, 5,30 € pour l'année scolaire 2022-2023.

Le partenariat comprend deux spectacles pour chacun des cycles (1,2 et 3) de l'école par année scolaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention avec la FOL 81 pour la période du 30/6/2020 au 30/6/2023 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2020- 41 : Convention dans le cadre du dispositif 2S2C

Considérant la nécessité d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire lorsque les élèves ne peuvent être en classe avec leur enseignant du fait des mesures de distanciation imposées par la lutte contre la COVID 19,

Considérant le besoin exprimé par les familles sans autre moyen d'accueil pour leur enfant sur ces temps alors qu'elles devaient reprendre leur activité professionnelle,

Considérant que la commune ne dispose pas des moyens humains nécessaires pour assumer en direct cet accueil,

Madame Fatima Selam, co-présidente des centres sociaux du Ségala tarnais ne prendra pas part au vote,

Monsieur le Maire expose que la commune a intégré le dispositif proposé par l'Etat dit « 2S2C », encadré par convention et cofinancé à hauteur de 110 € par jour et par groupe de 15 élèves. Afin de mener à bien cet accueil, elle a sollicité les centres sociaux Ségala Tarnais pour une mise à disposition de personnel d'animation qualifié. Cette mise à disposition a été évaluée à 3 917.32 € TTC pour la période du 8 juin au 3 juillet. La facturation interviendra sur les heures effectivement effectuées.

Les crédits ad'hoc seront prévus au budget primitif de la commune.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour, 1 abstention,

VALIDE la mise en place de l'accueil au titre du dispositif 2S2C avec Les services de l'Education Nationale du Tarn, le partenariat avec les centres sociaux Ségala tarnais

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

2020 – 42 : PASS TARN 2020

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'opération « Pass Tarn » lancée par le Comité Départemental du tourisme du Tarn. En partenariat avec leur prestataire Adelya, le Pass Tarn sous forme de passeport en 2019 va se transformer en carte, plus pratique et facile à transporter :

- une carte physique et/ou numérique au choix de chaque ambassadeur.
- une plateforme en ligne dédiée afin de consulter les offres du programme, suivre les événements, etc...

Par ailleurs, la souscription sera simplifiée (pas de justificatif, ni de photo d'identité), elle sera possible

Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 19 juin 2020

auprès des offices de tourisme, des sites partenaires, et également en ligne sur notre site Tarn Tourisme.

L'offre proposée pour les sites de Monestiés aux ambassadeurs est « une entrée gratuite pour l'ambassadeur s'il est accompagné de deux personnes payantes ».

Les objectifs restent inchangés : Rendre fier les Tarnais, les inciter à profiter pleinement des sites trop souvent méconnus par eux et pourtant si proches, et en faire ainsi des ambassadeurs de leur département auprès de leurs amis et de leurs familles de passage !

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la participation des sites de Monestiés – La Chapelle St Jacques et le Musée Bajén Vega – proposée par le Comité Départemental du Tourisme et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

2020- 43 : Règlement intérieur du réseau des médiathèques du Carmausin Ségala

Monsieur le Maire rappelle que la Médiathèque Mon.Livre de Monestiés fait partie du réseau des médiathèques du Carmausin Ségala.

Il donne lecture du Règlement Intérieur proposé.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Le Conseil Municipal valide le règlement intérieur du réseau des médiathèques du Carmausin Ségala et autorise Monsieur le Maire à signer ce document

2020- 44 : Subventions aux associations

Considérant la participation des associations ci-après mentionnées à l'animation locale,

Au vu des éléments le justifiant,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal accorde pour 2020 une subvention :

- Au Comité des Fêtes de Canitrot de 100 €,
 - A l'association Lez'Arts d'ânes de 300 €,
 - A l'association ADMR de Monestiés de 1 000 €.
- Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2020.

Délibérations N° 2020 - 33 à 2020 – 44